

# APPEL A PARTICIPATION 2016 en Provence-Alpes- Côte d'Azur



## LA FÊTE DE LA SCIENCE C'EST QUOI ?

### Pourquoi fêter la science ?

Contribuer à la Fête de la Science, c'est saisir une occasion d'initier et sensibiliser le public à un thème qui vous est cher, susciter le débat et les échanges, valoriser vos savoirs et savoir-faire, promouvoir ou élargir votre activité, intégrer un réseau d'acteurs diversifiés, engager de nouvelles collaborations, rassembler vos équipes autour d'un projet commun et bénéficier d'une communication départementale, régionale et nationale autour d'un événement fédérateur reconnu.

### Un rendez-vous annuel incontournable

Organisée pour la 25<sup>è</sup> année consécutive, la fête de la science se déroulera du **samedi 8 au dimanche 16 octobre 2016**: neuf jours d'événements gratuits visant à faire découvrir les grandes découvertes et applications des sciences et à favoriser les rencontres avec la communauté scientifique et les entreprises innovantes.

Vous souhaitez inscrire votre projet et participer à l'événement, vous avez **jusqu'au 23 mai 2016** pour le faire !

Dans le cadre des 10 ans du réseau [Culture Science PACA](#), des expériences spectaculaires seront mises en place sur les villages des sciences en région: une animation scientifique phare sera mise en scène par des binômes médiateurs scientifiques/chercheurs. Ces expériences géantes seront complétées par une programmation festive, constituée d'installations, spectacles et/ou projections ponctuant les journées de temps forts et associant d'autres types d'acteurs aux villages des sciences. Vous pouvez intégrer votre projet à cette dynamique !

Scientifiques, acteurs culturels, cercles d'amateurs, enseignants, salariés d'entreprises, membres d'associations, bibliothécaires, fablab, acteurs du numérique... **Tous sont invités à participer !**



## RÈGLES DE LABELLISATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Pour obtenir le label « Fête de la science » et être intégré à la programmation nationale de l'événement (visibilité sur les supports de communication, presse et audio-visuel, site web national et régional de la Fête de la Science, applications smartphone avec géolocalisation...), un projet doit répondre aux critères suivants :

### 1- Respect du calendrier

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la science, c'est-à-dire, **du samedi 8 au dimanche 16 octobre 2016**.

Selon le calendrier établi, les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, un bilan de l'opération (nombre de participants, photographies, témoignages, articles presse, tout retour qualitatif ou quantitatif) qui contribuera à la rédaction d'un bilan de la Fête de la Science.

### 2- Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations ouvertes gratuitement au public. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de ventes de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

### 3- La caution scientifique

Chaque porteur de projets doit garantir la qualité des contenus scientifiques des manifestations proposées, si nécessaire, en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine.

Lorsque les thèmes traités font l'objet d'une controverse scientifique ou de débats de société (organismes génétiquement modifiés, clonage, nanomatériaux ou nanotechnologies, bioéthique, réchauffement climatique, le loup, la mémoire de l'eau...) les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information et le cas échéant doivent proposer la tenue de débats contradictoires.

#### **4- Le respect de la charte graphique**

Les porteurs de projets s'engagent à respecter la charte graphique officielle de la Fête de la science élaborée par le Ministère qui doit apparaître sur tout support de communication.

- La déclinaison régionale de cette charte requiert, outre le visuel officiel de la Fête de la Science, le logo du Ministère et de la DRRT PACA, celui du Conseil régional et du réseau régional Culture science PACA.

Cette charte, et tous les éléments déclinés seront mis à disposition des porteurs de projet dans le courant du mois d'avril.

- Tous les supports de communication spécifique produits devront, avant diffusion ou impression, être validés au préalable par la coordination départementale de la Fête de la Science.

- Sur les lieux des manifestations, la signalétique et les éléments officiels de communication (affiches, kakemono, banderoles...) doivent être affichés et visibles pendant toute la durée de l'événement. Certains supports seront fournis par la coordination départementale. Les porteurs de projets doivent prévoir une opération de communication afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

#### **5- La nature inédite ou originale du projet**

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un événement inédit, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas à une labellisation : un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.

<p><b>ATTENTION : Le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des opérations.</b></p>
---



## INSCRIRE UN PROJET

### COMMENT PARTICIPER ?

Vous souhaitez participer en mettant à disposition un lieu, des ressources, en vous portant relais de la communication, sponsor d'actions du programme ou en organisant une action ouverte au public ?

Vous pouvez dès maintenant proposer vos projets en adressant par mail vos intentions de participation. Il s'agit là de proposer vos idées d'avant projets aux coordinateurs départementaux de la Fête de la Science en vue de vous accompagner dans la précision de vos actions : possibilité d'intégrer un village des sciences, d'être mis en synergie avec d'autres porteurs sur des thématiques similaires...

Il n'y a pas de formats imposés, mais vous pouvez cependant indiquer pour spécifier votre projet :

- Le titre du projet
- Le lieu et les dates de déroulement
- Un descriptif (thème, contenu proposé au public, âge/type de public)
- Les partenaires impliqués dans le projet
- Les coordonnées du responsable du projet

Ces Mails d'intentions seront à adresser aux différents coordinateurs départementaux concernés selon la portée de votre projet :

#### **Alpes de Haute-Provence (04) :**

Centre d'Astronomie Saint Michel l'Observatoire, Fabien Marquet  
Plateau du Moulin à Vent – 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE  
Tel : 0492766969 - Fax : 04 92 76 67 67  
e-mail : f.Marquet@centre-astro.fr

#### **Hautes-Alpes (05) :**

Gap-Sciences-Animation 05, Eric Gerbaud  
Route de Patac - 05 000 GAP  
Tél./Fax : 04 92 53 92 70  
e-mail : eric@gsa05.fr

**Alpes-Maritimes (06) :**

Comité UCA pour la fête de la science, Anne-Sophie Coldefy  
e-mail : fetedelascience@univ-cotedazur.fr

**Bouches-du-Rhône (13) :**

Association Les Petits Débrouillards PACA, Mélodie Babé  
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 MARSEILLE  
Tél : 04 91 66 67 61 – 06 16 43 01 44  
e-mail : m.babe@lespetitsdebrouillards.org

**Var (83) :**

Association Gulliver – Lenaïc Fondrevelle  
Le Château BP 9 – 83690 VILLECROZE  
Tél./Fax : 04 94 67 51 97  
e-mail : fetedelasciencevar@gmail.com

**Vaucluse (84) :**

Café des sciences d'Avignon, Isabelle Huau  
14 bd Emile Desfons – 84 000 AVIGNON  
Tél : 06 18 62 25 22  
e-mail : isahuau@gmail.com

**À Partir du 21 Mars 2016 – INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE :**

Inscription de votre projet en ligne sur le site <http://www.fetedelascience.fr/>

Des informations complémentaires et précises vous seront demandées :

- Titre et descriptif, lieu(x), dates et horaires, type de public (scolaires, grand public, age...)
- Une image/photo illustrant l'action ou son thème.

Après ouverture des inscriptions, **vous aurez jusqu'au lundi 23 mai pour inscrire votre projet**. Aucune demande d'inscription ne pourra être retenue au delà de cette date.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous associer à une manifestation d'envergure regroupant plusieurs porteurs de projet comme par exemple les villages des sciences. Souvent plus attractives pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public. Pour cela, demandez conseil à votre coordination départementale qui vous informera de l'existence de ces regroupements.

Si vous souhaitez organiser une opération d'envergure, vous devrez vous référer à la charte des villages des sciences et vous engager à faire valider tous les éléments de communication par la coordination régionale.

## **LA LABELLISATION**

Le Comité de Pilotage Régional se réunira le 9 juin 2016 pour statuer sur l'attribution des labels Fête de la Science. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA (MENESR) dans le cadre de la Coordination État-Région pour la CSTI, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.

## **LA COMMUNICATION**

Du matériel de communication - flyers départementaux, calicots, affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science (<http://www.fetedelascience.fr>), et sera relayée en région sur les sites web de la DRRT (<http://www.drirt-paca.fr/>) et du réseau Culture Science PACA ([www.culture-science-paca.org](http://www.culture-science-paca.org)). Elle apparaîtra également sur vos Smartphones grâce au site [www.fetedelascience.fr/mobile](http://www.fetedelascience.fr/mobile) avec une géolocalisation des événements.

# fête de la Science

## CALENDRIER 2016

### Les dates clés de cette édition

**23 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la science.

**9 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.

**13 juin** : transmission d'une pré-annonce à destination des enseignants.

**Juillet** : diffusion du dossier de presse régional de la manifestation

**Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.

**Du 8 au 16 octobre** : Fête de la Science.

**31 octobre** : date limite de réception du bilan des opérations, de photos et vidéos illustrant les manifestations et des articles presse concernant les manifestations

### Pour les aides incitatives :

**23 mai** : date limite de réception des demandes d'aide incitative.

**Début juillet** : Commission d'attribution des aides incitatives et annonce des aides attribuées.

**14 novembre**: date limite de réception des dossiers pour le versement des aides incitatives et des bilans.